



NEPAD PLANNING AND COORDINATING AGENCY

DEMANDE D'EXPRESSION D'INTÉRÊT

SERVICES DE CONSULTATION – SELECTION DES ENTREPRISES

**UNE ENTREPRISE SERA SÉLECTIONNÉE SOUS DES PROCÉDURES DE SÉLECTION
BASÉES SUR LA QUALITÉ ET LES COÛTS DE LA MISSION**

**PROVISION DES SERVICES DE CONSULTATIONS POUR LA SÉLECTION ET LA
MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE PLANIFICATION DE RESSOURCES
D'ENTREPRISE (ERP) AU SIÈGE DU SECRÉTARIAT DE LA CEEAC (LIBREVILLE-
GABON)**

Date de clôture: 27th Février, 2019

NUMÉRO DE MARCHÉ: 04/NPCA/OCEO/CDD/QCBS/2019

Publié le: Février 13, 2019



NEPAD PLANNING AND COORDINATING AGENCY

1. INTRODUCTION

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) comprend onze pays (Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé, Tchad).

Avec un marché régional de près de 170 millions en Afrique Centrale, le secrétariat de la CEEAC est l'un des huit Centres Economiques de Développement avec lequel l'Union Africaine (UA) travaille pour bâtir une intégration régionale et continentale.

Pour relever les défis de l'intégration et mettre à profit les immenses potentialités, les pays de la CEEAC ont identifié en 2007 les enjeux de développement de la sous-région dans le contexte de sa situation politique et sécuritaire dans la région et de l'environnement économique international. Le programme de la CEEAC est déclinés en trois axes prioritaires et a pour objectif de permettre à la région de se mettre sur la voie d'un développement économique durable:

- 1) la recherche de la paix et la stabilité fournissant les conditions fondamentales pour un développement économique. Cette nécessité fondamentale souligne l'importance de la mise en place ou du renforcement des mécanismes existants pour la prévention et la gestion des conflits afin d'assurer la stabilité politique au sein de la Communauté ;
- 2) la nécessité de construire un espace économique, politique et social intégré, prospère et ouvert qui est susceptible d'accroître la compétitivité, et d'attirer les investissements locaux et étrangers.
- 3) L'intégration progressive, harmonieuse et réussie des économies sous-régionales dans le système mondial.
- 4) Ces deux premiers enjeux ont été inscrits dans une vision dont l'horizon intermédiaire a été fixé à 2015 et qui a développé le programme de la région au delà de la paix et la sécurité. Cette date correspond à l'échéance fixée pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté dans le cadre des OMD auxquels les pays membres de la CEEAC ont adhésés ;

Pour faire face à ces enjeux, les État membres se sont engagés à faire de la CEEAC un espace de paix, de prospérité et de solidarité d'ici 2025; ces conditions fourniront un environnement économique et politique unifié pour le développement équilibré et autonome où chaque citoyen circule librement et bénéficie des opportunités économiques.

Par ailleurs, la CEEAC est financée par une contribution des Etats, la Contribution Communautaire pour l'Intégration (CCI) et des lignes de financement de divers partenaires extérieurs. La CCI est financée par un prélèvement de 0,2% (taux actuel fixé par Décision n°19/CCEG/CEEAC/X/03) assis sur la valeur CAF en douane des importations de produits originaires des pays tiers, pour mise à la consommation.

Le Conseil des Ministres de la CEEAC, tenu à Ndjamen (Tchad) les 28 et 29 mars 2010, avait fortement instruit le secrétariat général de la CEEAC à engager un processus de réforme de son cadre de gestion budgétaire et à instaurer un système de programmation budgétaire conçu en vue de ses objectifs. Ces mesures visaient à relever les défis de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets d'intégration régionale.

Ainsi, conformément au Programme Minimum d'Intégration (PMI) établi entre l'UA et les Communautés Economiques Régionales (CER) en 2015, l'Agence du NEPAD a élaboré un exercice de cartographie pour le développement des capacités pour toutes les CER. L'étude d'évaluation a été basée sur le Cadre Stratégique du Développement des Capacités (CSDC) et a établi les capacités prioritaires clé du continent. Ce cadre a posé les jalons pour l'évaluation des capacités institutionnelles permettant le renforcement des capacités des CER afin que celles-ci puissent remplir leur mandat.

Les résultats de l'étude d'évaluation mentionnée ont permis la conception du plan de mise en oeuvre du développement des capacités des CER pour la période 2015 - 2015 visant à renforcer



NEPAD PLANNING AND COORDINATING AGENCY

les capacités des CER. À cet égard, l'Agence du NEPAD a choisi de travailler avec le secrétariat de la CEEAC comme premier bénéficiaire cette initiative.

Deux (2) missions ont été organisées au siège de la CEEAC afin d'évaluer et définir les besoins pour le renforcement des capacités de l'institution à court terme. Les résultats de ces missions ont permis à l'Agence du NEPAD en consultation avec la CEEAC de prioriser la mise en place d'un système intégré de gestion de type ERP (terme anglais Enterprise Resource Planning), afin d'automatiser l'ensemble des processus internes et d'améliorer la qualité du contrôle, la transparence, le suivi budgétaire et les rapports des activités au sein de l'institution.

A cet effet, l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD recherche un cabinet de consultants hautement qualifiés pour la sélection, la mise en œuvre et le déploiement d'un système ERP au siège de la CEEAC à Libreville, au Gabon. Ceci sera mené dans un environnement francophone rigoureux.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objet général de la présente mission (TOR) est de sélectionner un cabinet d'experts-conseils qualifiée qui élaborera un plan directeur pour la sélection, la mise en œuvre et le déploiement d'un système ERP, ayant un bon rapport qualité-prix. Ceci concernera tous les processus essentiels et le développement de modules pour un système ERP intégré pour les activités de la CEEAC.

2.1. Le système ERP doit être doté de modules complets et de licences adéquates pour exécuter les fonctionnalités requises sur le système :

- ✓ Modules GRH: Gestion de l'organisation, Gestion du personnel, Paye, Gestion des congés, Gestion des performances, Module e-Recrutement, Services pour les employés sur le web avec mécanisme d'approbation des flux de travail, Gestion des assurances et sécurité sociales...
- ✓ Module Système de gestion de projet et programmes
- ✓ Module Gestion budgétaire
- ✓ Module Contrôle Financier
- ✓ Module Comptabilité
- ✓ Module Comptabilité matière (patrimoine)
- ✓ Module Gestion des achats et acquisitions
- ✓ Module Approvisionnement, déplacements, gestion des stocks
- ✓ Module suivi et d'évaluation
- ✓ Module Analyse et reporting décisionnel
- ✓ Module suivi et évaluation des ressources (contribution des états moments et des partenaires)

Le système ERP devra également être accessible à l'ensemble du personnel de la CEEAC, soit plus de 150 officiels travaillant localement, ou à l'extérieur du siège du Gabon - Libreville. La plateforme ERP sera hébergé dans les locaux du siège de la CEEAC.

3. TERMES DE REFERENCE DES LIVRABLES SPECIFIEES

Le besoin d'un contrat avec un cabinet d'experts-conseils est motivé par les exigences suivantes :



NEPAD PLANNING AND COORDINATING AGENCY

- ☞ Réalisation d'un schéma directeur complet qui tient compte des nécessités clairement définies de la CEEAC, de la documentation et de l'organisation de tous les processus ainsi que de la piste de validation clairement documentée au sein de l'organisation.
- ☞ Choix d'un ERP ayant un bon rapport qualité prix, internationalement reconnu, qui répondra à tous les besoins actuels de la CEEAC et qui sera suffisamment flexible pour répondre aux besoins futurs de l'organisation dans le contexte d'un environnement mondial en pleine mutation.
- ☞ Configuration et déploiement de l'ERP choisi dans un délai de 6 mois suivant la signature du contrat.
- ☞ Formation des utilisateurs finaux sur des modèles identifiés dans le système et formation supplémentaire ciblant l'équipe gestion afin qu'ils soient le point d'entrée de l'assistance en interne.
- ☞ Mise en œuvre de la délimitation des tâches pour tous les processus clés de l'organisation.
- ☞ Mise en œuvre de mesures de sécurité pour assurer la protection des données de l'organisation contre les menaces internes et externes.
- ☞ Traçabilité de toutes les opérations des utilisateurs dans le système (journaux).
- ☞ Documentation du système:
 - Documentation de l'utilisateur final;
 - Documentation de la configuration pour tous les modules implémentés;
 - Documentation des plans d'exécution;
 - Matrice de sécurité pour tous les utilisateurs et les diagrammes de processus avec une piste de validation pour chacun;
 - Plans d'examen et documentation des résultats;
- ☞ Un accompagnement et un rapport mensuel d'activités doivent être fournis pendant les 6 mois qui suivent le lancement du projet ;
- ☞ Transfert des compétences aux membres du personnel.

4. BESOINS EN RESSOURCES

L'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (APCN) invite désormais les prestataires éligibles à indiquer leur intérêt **pour la sélection et la mise en œuvre d'un système de planification des ressources de l'entreprise au siège du secrétariat de la CEEAC (Libreville-Gabon) pour une période de neuf (9) mois.**

Les prestataires de services doivent fournir des informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services:

1. **Une lettre officielle signée par un responsable autorisé, exprimant l'intérêt de l'entreprise pour participer à la consultation.**
2. **Profil générale et antécédents de la société qui devrait élaborer les éléments suivants:**
 - a. **Activités de base des entreprises;**



NEPAD PLANNING AND COORDINATING AGENCY

- b. Noms des représentants autorisés des entreprises (pouvoir) ;
 - c. Dans les cas de consortiums / partenariats / associations, il est demandé de soumettre des lettres d'accord de coentreprise / association commune indiquant la firme principale ;
 - d. Enregistrement commercial des entreprises attachées à des certificats d'enregistrement ;
 - e. Certificat de décharge / certificat de taxe sur la valeur ajoutée.
3. Expérience des entreprises en matière de services de conseil dans le cadre de missions similaires au cours des cinq dernières années.
 4. Disponibilité du personnel professionnel clé possédant les qualifications appropriées dans le domaine d'affectation;
 5. Les références des entreprises ayant audité la société au cours des trois (3) dernières années;
 6. Au moins trois (trois) références de clients et de sites correspondants auxquels l'entreprise a fourni des services similaires à ceux du présent mandat.

Les prestataires de services peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau (de 08h00 à 17h00). Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 27 février 2019 à 14 h 30 (Heure SA) et mentionner «**SÉLECTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE PLANIFICATION DE RESSOURCES D'ENTREPRISE (ERP) AU SIÈGE DU SECRÉTARIAT DE LA CEEAC (LIBREVILLE). GABON**».

NEPAD Offices
230 15th Road, Randjespark
1685, Midrand, Johannesburg, South Africa
Tel: +27 11 256 3600
E-mail: procurement@nepad.org

Attn: Vincent Moola, Head of Procurement

Annexe 1 :

Fiche de référence du client

Veillez fournir les renseignements suivants pour chaque client référent soumis (veuillez remplir le formulaire au besoin).

Référence 1:

Organisation/Nom de l'entreprise:	
Nom et titre du contact:	
Téléphone:	
E-mail:	



NEPAD PLANNING AND COORDINATING AGENCY

Adresse:	
Valeur du contrat:	
Taille de l'entreprise 1 (nombre d'employés) :	
Taille de l'entreprise 2 (nombre et localisation des bureaux dans le monde) :	
Secteur de l'industrie/du marché (privé, public, sans but lucratif):	
Description détaillée des services effectivement fournis par votre entreprise (types, couverture géographique, etc.):	
Durée des services (mois): Date de début (mois/année): Date de fin (mois/année):	
Décrire les services fournis sur le site de référence :	

Le NEPAD aura le droit de contacter chaque client référent fourni par les prestataires. Il est de la responsabilité du prestataire de s'assurer que les coordonnées fournies ci-dessus sont exactes et de s'assurer que votre client répondra aux questions du NEPAD.